Édition N° 164 – Octobre / novembre 2010

AMF 22 - INFOS

Directeur de la Publication : René RÉGNAULT - Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

« PORTE DE VERSAILLES ! »

Nous étions très nombreux la semaine écoulée pour participer au 93ème Congrès de notre Association Nationale (plus de 200 personnes représentants notamment 98 communes et 4 EPCI).

Sur ce congrès a plané un tournant dans près d'un siècle d'existence de notre organisation pluraliste.

Les réformes décidées récemment (territoriale, suppression de la taxe professionnelle, mesures financières de substitution ou nouvelles…) ont été très différemment appréciées. Un clivage s'est affirmé entre les soutiens (plutôt directs) et les oppositions (plutôt vigoureuses et argumentées).

La volonté de préserver :

- **la cohésion sociale,**
- **la cohérence territoriale,**
- **la clause de compétence générale,**
- **le pouvoir exclusif de police du Maire,**
- **l'autonomie financière,**
- **l'articulation avec les niveaux départementaux et régionaux (financements solidaires),**
- **le gel des dotations financières,**
- **des services de proximité, publics notamment, adaptés et garantis à tous les territoires qui après l'eau, l'électricité, appellent au très haut débit pour tous,**
- **…**

a alimenté des débats très suivis.

De quoi parfois, faire éclater le pluralisme.

Toutefois, le congrès, s'appuyant sur les principes (pluralisme notamment) de l'AMF, s'est rassemblé à l'unanimité (3 abstentions) pour adopter la résolution générale (que nous tenons à votre disposition et que nous vous transmettrons par mail).

Sans en faire un commentaire exhaustif, non plus qu'un réquisitoire supplémentaire, je me permets de souligner quelques points qui nous concernent particulièrement.

Le rappel comme la volonté de protéger et garantir la cohésion sociale au travers de services de proximité (publics notamment) renvoie à notre charte inter-partenariale.

Elle est un outil ; il faut que nous la fassions vivre.

Nous en appelons l'engagement des partenaires à nous accompagner (l'État notamment).

La réforme renforçant l'intercommunalité a fait l'objet de quelques rappels et précisions que je soumets ci-dessous, et je cite par exemple :

AMF 22 – 53 Bd Carnot – BP 63531 – 22000 Saint-Brieuc – Tél. : 02.96.01.23.40 – Fax : 02.96.01.23.41 - 💻 amf22@orange.fr

« Le Congrès réaffirme avec force la volonté des communes de garder la maîtrise de leur territoire. La coopération intercommunale, indispensable à l'efficacité de l'action territoriale, est et doit rester un outil au service des communes. »

Enfin, la résolution propose que l'année 2011 soit mise à profit pour proposer une véritable et ambitieuse 3ème étape de la décentralisation.

Une telle ambition pourrait faire l'objet d'un mémorandum sur lequel les candidats à la présidence de la République seront appelés à prendre position.

Bonne et fructueuse réflexion !

René RÉGNAULT
Président de l'AMF 22
Sénateur Honoraire – Maire

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'AMF 22 s'est tenue au Grand Pré à Langueux le 23 octobre dernier.

Vous avez été nombreux à y participer et à apprécier l'intervention du Professeur GUENGANT sur les conséquences de la réforme financière et fiscale pour les communes et communautés de communes.

Nous tenons à votre disposition le diaporama qui a été présenté.

S'agissant de la partie statutaire, notons qu'il a été voté à l'unanimité l'évolution de la cotisation en l'alignant sur l'indice officiel de l'inflation (INSEE) en arrondissant au troisième chiffre après la virgule.

Opérationnalité de la Charte

➢ **Réunions dans les territoires Bassins de vie - Pays**

La signature de la Charte relative à l'organisation, la gestion et la promotion des services de proximité annonçait le début de la phase opérationnelle sur le territoire costarmoricain. En ce sens, six réunions ont été organisées à l'intérieur des territoires Bassins de vie - Pays. De manière générale, force est de constater que la problématique des services à la population occupe une place importante à ce niveau. Ainsi, chaque Bassin de vie - Pays va effectuer un repérage de l'existant de manière à faire ressortir un thème sur lequel pourra être menée une réflexion commune en appliquant les principes figurant dans la Charte : « pas tout partout », « ça ne peut pas ne pas changer », « décloisonner pour construire transversalement ». Par conséquent, l'élargissement du partenariat est une donnée à prendre en compte.

Site Internet

Comme vous le savez, le site Internet de notre Association est en cours de réalisation. La société MILEGA et un comité technique se réunissent régulièrement pour échanger tant sur le forme que sur le fond. Notre objectif est de disposer du site pour la fin de l'année.

Le Directeur s'est rendu…

➢ **Réunion du groupe régional « Littoral » à Vannes – 16-11-10**

Les associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne ainsi que celle de la Loire Atlantique se sont réunies à Vannes le 16 novembre dernier pour échanger sur la problématique de la Loi Littoral.
Les membres présents retiennent la nécessité de mener une action collective. En ce sens, un courrier a été adressé au Président de l'AMF Nationale, Monsieur PÉLISSARD, en vue d'obtenir un rendez-vous de travail avant la fin de l'année. L'idée est de faire reconnaître la spécificité du littoral auprès de l'AMF. Pour préparer cette future rencontre, un livre blanc synthétisant nos expériences sur ce sujet est en cours d'élaboration. Il sera remis à Monsieur PÉLISSARD.

Par ailleurs, retenons qu'un courrier a été adressé aux maires des communes du littoral français pour leur annoncer notre initiative régionale commune. Nous espérons les voir s'y associer de manière à trouver ensemble les possibilités d'une cohésion forte pour une action construite et efficace.

Dernière minute : « le Président a profité d'une rencontre avec Jaques PÉLISSARD au 93ème Congrès de la Porte de Versailles pour insister en faveur d'une structure nationale de soutien aux communes littorales »

Le Président a rencontré…

➢ ***<u>École au cinéma – novembre</u>***

Le Président a reçu Madame Véronique L'ALLAIN du Collectif Cinéma 22, et Monsieur Alain VALEGEAS, conseiller pédagogique en charge du développement de « École au cinéma » dans le Département.

Ce projet vise à promouvoir le cinéma dès l'école et au travers de celle-ci près des enfants des écoles publiques du Département.

Plus de 130 écoles sont engagées à ce jour. Elles appartiennent à un nombre significatif de communes.

Le Conseil Général s'est associé à ce projet et le soutient financièrement.

Les communes peuvent être invitées à participer. Les deux dépenses concernent l'entrée dans la salle de distribution (2 €) et le transport des enfants.

Enfin cette activité est dispensée pendant le temps scolaire.

La démarche des interlocuteurs visait au-delà de l'information des communes à rendre attentifs au projet, les maires, les élus.

➢ **<u>Messieurs QUINIO et GUILLERMIC, Délégation Départementale des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre – 19-11-10</u>**

René RÉGNAULT, Président a rencontré Messieurs Joël QUINIO et Michel GUILLERMIC, respectivement Président et membre de la Délégation départementale de l'Association nationale des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre ou du Devoir. Ils sont venus sensibiliser notre Association sur la nécessité de faire reconnaître le droit à une carte d'orphelin et de pupille de la Nation.

2 – NOUS TENONS À VOTRE DISPOSITION

1. **Les comptes-rendus de réunions du Comité de Suivi des Fonds Européens en Région Bretagne des 24-11-09 et 15-06-10 ;**
2. **Le compte-rendu du Comité Régional de Suivi du Plan Algues Vertes du 10 septembre 2010 ;**

3 – EN DIRECT DE L'ASSOCIATION NATIONALE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Maintenir et renforcer des <u>services publics</u> de qualité et de proximité

Un accord national visant à développer une offre commune et complémentaire de services publics et au public a été signé le 28 septembre dernier par Michel MERCIER, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, 9 opérateurs <u>de service public</u>, la CDC et l'Union des PIMMS.

Si l'AMF regrette que les services de l'État[1] ne soient pas concernés par cet accord, elle souhaite vivement que cette initiative, déclinée dans 23 départements expérimentaux*, permette d'établir un diagnostic partagé afin de maintenir et surtout <u>de renforcer un maillage territorial de services</u>.

Cette opération, reposant sur le volontariat des communes et sur la mutualisation des moyens humains et matériels, devrait permettre d'implanter dans les territoires les plus concernés des points d'accueil regroupant un socle de services publics indispensables à la vie quotidienne des populations.

Sensible à cette problématique de l'accès de tous aux services publics, l'AMF invite les associations départementales concernées par ces expérimentations à participer activement aux travaux qui seront menés sous l'égide des préfets et se fera l'écho, auprès de ses adhérents, des réalisations concrètes qui en découleront.

** Aisne; Cantal, Charente-Maritime, Cher, Creuse, Doubs, Eure, Gironde, Hautes-Alpes, Haute-Corse, Lot, Lozère, Manche, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Rhône, Seine-et-Marne, Yonne, Réunion*

[1] Notre Charte départementale a été signée par l'État, la Région et le Département.

* * * * *

Les élus locaux défendent les services publics dans le débat européen

Lors du 3ème Forum sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) organisé à Bruxelles les 26 et 27 octobre 2010 par la présidence belge de l'UE, Jean-Louis Destans*, intervenant au nom des autorités locales françaises et du Comité des Régions, a exhorté la Commission européenne à agir dans le domaine des services publics locaux. C'est en effet à la Commission européenne de proposer un cadre juridique sécurisé et des règles de financement adaptées aux collectivités locales et non à la Cour de Justice de dire le droit, arrêt après arrêt, provoquant ainsi une instabilité juridique peu propice à la mise en œuvre des SIG.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français soutiennent les conclusions et les propositions formulées dans le cadre du Forum, en particulier :

- des règles plus souples et adaptées à la réalité du terrain en matière de financement des services publics ;
- la création d'un groupe de haut niveau sur les services publics locaux associant institutions européennes, société civile et élus locaux.

Par ailleurs, elles soulignent l'importance de la présentation du Pacte pour le Marché unique par le commissaire européen, Michel Barnier, le 27 octobre dernier, et saluent son ambition de renforcer la confiance des citoyens dans le Marché intérieur et de renforcer sa dimension sociale. Les associations soulignent que cette confiance des citoyens ne pourra être retrouvée sans un engagement fort en faveur des services publics.

Elles participeront activement au débat public qui précédera l'adoption définitive du Pacte et elles continueront dans ce cadre de s'associer aux travaux du Parlement européen. Elles veilleront à ce que les mesures prévues pour l'accomplissement du marché intérieur soient équilibrées et aussi importantes dans le domaine économique que dans le domaine social.

Elles seront également vigilantes quant au rôle qui sera donné aux autorités locales dans la mise en œuvre de ce pacte.

Elles continueront à plaider pour un cadre juridique plus sûr et un financement plus souple des services d'intérêt général, ainsi qu'à des procédures de marchés publics mieux adaptées.

Elles tiennent enfin à faire savoir qu'elles sont opposées à l'initiative législative européenne en matière de concessions proposée dans le Pacte pour le marché intérieur.

Ces éléments seront l'objet du rendez-vous entre les Présidents et le Commissaire Barnier le 9 novembre prochain à Paris.

** Jean-Louis Destans est président du Conseil général de l'Eure, président de la délégation française du Comité des Régions et a été rapporteur de l'avis du Comité des Régions sur les SSIG.*

* * * * *

Nous tenons à votre disposition les communiqués suivants :

- Lignes électriques à haute et très haute tension et champs magnétiques 50 hertz : un nouveau service d'information et de mesures proposé aux maires du 05-10-10
- Les équipements structurant le territoire national doivent pouvoir être co-financés librement du 15-10-10
- CMP du 04-11-10 (Commission Mixte Paritaire) : sur demande expresse de l'AMF, aucune commune ne pourra être intégrée sans son accord dans une commune nouvelle

Contacts presse pour les communiqués :
Marie-Hélène GALIN - Tél. 01 44 18 13 61 - mhgalin@amf.asso.fr **Thomas OBERLE** - Tél. 01 44 18 51 91 - toberle@amf.asso.fr